

Séance du Conseil Municipal

en date du

12 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme BAJARD Brigitte, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, Mme DUCROT Alexandra

Secrétaire de séance : Mme THEVENET Aurélie

Absents excusés : Mme PEGUET Jennifer, M. DELANGLE Francis (pouvoir à M. DEMURGER Jean-François)

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Comité Consultatif Déchets Ménagers*

Brigitte BAJARD relate la dernière réunion du Comité Consultatif Déchets Ménagers. Cette réunion avait pour objet la validation des règlements 2024 de collecte et traitement des déchets qui doivent être modifiés en raison des la refonte de la RGI au 1^{er} janvier 2024, ainsi que la présentation du budget 2024.

Les principales modifications concernent les passages en déchetterie des particuliers et des administrations pour lesquels un forfait de 36 passages par an est inclus dans le montant de la redevance. Au-delà de ce forfait, les passages supplémentaires seront facturés un euro le passage. Pour les maisons en travaux, une redevance spécifique est créée pour permettre les apports en déchetterie, dans la limite de 36 passages, pendant le temps des travaux.

Globalement, cette refonte de la RGI va conduire à une baisse de la facturation des particuliers.

Concernant le projet de budget 2024, celui-ci s'inscrit dans un contexte de diminution des tonnages de collecte d'ordures ménagères, désormais situé à 85kgs/an /habitant, mais aussi du tri sélectif et d'une augmentation de la TGAP (Taxe sur les Activités Polluantes). Le passage à la collecte des OM une semaine sur deux a permis de réduire les coûts et ainsi compenser cette hausse des taxes.

Elle précise qu'elle a également participé à la visite du Centre de Tri de Chassieu organisé par Charlieu-Belmont Communauté qui était très intéressante.

➤ ***SIEL***

Jean-François DEMURGER fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale du SIEL.

Il explique que la disparition programmée du réseau cuivre va rendre obligatoire le raccordement à la fibre de toutes les maisons pour pouvoir bénéficier d'une ligne de téléphone fixe et qu'un certain nombre ne sont pas encore raccordés au réseau THD. Etant donné que le raccordement au réseau fibre est gratuit jusqu'au 31 décembre 2025, une communication devra être faite auprès des foyers non raccordés pour les inciter à faire la démarche avant cette date.

Il indique également que depuis la Loi APER sur la transition énergétique, les extensions de réseau électrique sur le domaine public réalisées à l'occasion d'une nouvelle construction sont maintenant à la charge du pétitionnaire et non plus de la commune.

➤ ***Stratégie Biodiversité***

Brigitte BAJARD indique qu'elle a participé à une réunion sur l'élaboration de la future Stratégie Biodiversité regroupant les 3 EPCI du Roannais, à savoir Roannais Agglo, Charlieu-Belmont Communauté et la communauté de communes du Pays d'Urfé.

L'élaboration de cette stratégie Biodiversité fait suite à la fin du contrat Vert et Bleu Roannais en 2022 et au souhait de poursuivre la dynamique collective engagée auprès des différents partenaires. L'objectif de cette stratégie est de répondre aux pressions sur la Biodiversité qui s'est effondrée depuis les dernières décennies et d'assurer une cohérence globale de l'ensemble des politiques en mobilisant les opportunités financières.

Cette réunion s'est poursuivie par un travail par atelier sur les actions déjà menées dans chaque commune qui a permis de constater que la commune a déjà conduit un certain nombre d'actions en faveur de la biodiversité.

➤ ***Comité Consultatif Cohésion Sociale***

Alexandra DUCROT fait un compte-rendu de la dernière réunion du Comité Consultatif Cohésion Sociale lors duquel les règles d'attribution d'une aide financière aux assistantes maternelles ont été revues.

Le règlement intérieur de la ludothèque a également été modifié afin de mieux définir le public pouvant bénéficier de la location des jeux. Une légère augmentation de la cotisation a été proposée ainsi que la création d'un tarif spécifique pour les usagers hors communauté de communes.

➤ ***Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie***

Mercedes CARRENO indique qu'elle a participé à une réunion du Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie en présence du Conseiller aux Décideurs Locaux afin de décider du devenir du mobilier suite à la dissolution du Syndicat.

II. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024 : DEMANDES DE SUBVENTION

➤ *Enveloppe de solidarité*

Jean-François DEMURGER présente au Conseil Municipal la liste des travaux à réaliser en 2024 sur les bâtiments communaux et notamment le projet de rénovation de la façade du restaurant scolaire avec la création intégrée d'un abri poubelle. Il propose également de remplacer l'éclairage de la salle Jean Plainard par un éclairage Led, ce qui nécessite de refaire une partie du plafond.

Il présente au Conseil Municipal les devis établis pour ces différents travaux d'un montant total de 17 045,50 € HT et propose au Conseil Municipal de prévoir ces investissements pour 2024.

Le Conseil Municipal approuve ces projets et sollicite du Département une aide dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

➤ *Programme de Voirie 2024*

Jean-François DEMURGER présente au Conseil Municipal le récapitulatif des travaux de voirie qui sont à programmer, avec un ordre de priorité en fonction de l'urgence. Il propose de retenir pour le programme 2024 la réfection de voies suivantes le Chemin des Bois (VC n°1) et le Chemin des Bouiards (VC n°5).

Il indique que le Département apporte une aide financière au titre de la voirie communale et rurale selon une enveloppe répartie par les Conseillers Départementaux du Canton et invite le Conseil Municipal à définir le programme 2024 de voirie afin de pouvoir se positionner pour cette subvention.

Le Conseil Municipal approuve le programme de voirie 2024 tel que présenté et sollicite pour une aide financière auprès du Département pour la réalisation de ces travaux.

➤ *Réaménagement des cours d'école*

Céline DECHAVANNE rappelle le projet de réaménagement des cours d'école qui a été présenté au Conseil Municipal lors de la dernière réunion. Elle indique que ce projet qui comprend notamment la désimperméabilisation des cours, la plantation de végétaux et la création de différents espaces, a fait l'objet d'une présentation aux enseignants et aux personnels des services périscolaires et techniques.

Les retours ont été très positifs et suite à cette présentation, un bilan a été transmis à l'entreprise Chartier avec quelques petits ajustements à apporter. Un avant-projet définitif est en cours de préparation par l'entreprise après la prise en compte de ces remarques et des demandes de subventions seront sollicitées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

➤ *Remplacement d'un abribus rue de l'Industrie -Convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes*

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes détient désormais la compétence transport public routier non urbain et scolaire et qu'à ce titre elle peut équiper la commune d'abris voyageurs selon les besoins. L'installation de l'abri voyageurs est pris en charge par la Région, la commune devant auparavant préparer la dalle béton, qui peut bénéficier d'une subvention de la Région.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'installation d'un abri voyageurs à l'arrêt « Salle communale », situé rue de l'Industrie, dont l'abri voyageurs est vétuste et est emprunté par de nombreux élèves.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la Région.

III. FINANCES

➤ *Décision Modificative Budget communal et Budget Assainissement*

René VALORGE présente au Conseil municipal les projets de Décision Modificative sur le budget Communal et sur le Budget Assainissement. Ces virements de crédits sont nécessaires à l'abondement des chapitres déficitaires mais ne modifient pas l'équilibre du budget.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve les Décisions Modificatives telles que présentées.

➤ *Subvention aux associations caritatives locales*

Béatrice FARABET rappelle que les habitants de la commune qui en ont besoin peuvent bénéficier de l'aide des associations caritatives locales. Elle détaille l'activité de ces associations qui viennent en aide aux personnes en difficulté ou isolées sur le territoire et accompagnent plusieurs foyers de la commune. Ces associations représentent un service complémentaire à l'aide sociale et à l'accompagnement pouvant être apportés par la commune aux habitants en difficultés

Afin d'aider ces associations à poursuivre leurs activités, elle propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 100 € à chacune des 3 associations locales intervenant sur la commune, à savoir Le Secours Populaire, Le Secours Catholique et la Société Saint Vincent de Paul à Charlieu.

IV. LOTISSEMENT ET PARKING DE LA ROUSSE

➤ *Déplacement ligne HTA : convention avec ENEDIS*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de création du parc de stationnement et du lotissement de La Rousse, il est nécessaire de déplacer et dissimuler la ligne électrique HTA.

Il rappelle le devis d'ENEDIS pour le déplacement de la ligne HTA, d'un montant de 17 742,19 € HT, soit 21 290,63 € TTC et précise que le déplacement de cette ligne électrique nécessite la signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve la convention de servitudes avec ENEDIS telle que présentée et autorise le Maire à la signer

V. COMMUNICATION :

➤ *Site Internet : proposition du prestataire*

Jean-François DEMURGER rappelle les échanges avec le prestataire « Réseau des communes » pour la refonte du Site Internet. Il présente la proposition du prestataire qui comprend l'hébergement et la mise à disposition du Site Internet avec un abonnement annuel et en option une formation à l'utilisation de l'application ainsi que le transfert des données du site actuel dans le nouveau site.

Après avoir pris connaissance de ces propositions, le Conseil Municipal approuve l'offre de la société « Réseau des Communes » et décide de retenir les options de formation et de transfert des données dans le nouveau site.

➤ *Bulletin municipal « La Vie de Saint Denis »*

Mercedes CARRENO fait un point sur les annonceurs du bulletin municipal 2024 et sur les différents articles reçus. Le bulletin est en cours de finalisation et sa parution est prévue pour fin janvier.

VI. PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

René VALORGE explique au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents de la collectivité, dans une certaine limite.

Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la commune qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- Etre employés et rémunérés par la commune à la date du 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

M. le Maire propose d'attribuer cette prime aux agents remplissant les conditions d'attribution selon les mêmes modalités que celles prévues pour la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents publics de la collectivité remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, tel que proposé.

VII. COMPOSITION DE LA CLECT

René VALORGE précise au Conseil Municipal le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a pour mission de procéder à l'évaluation des transferts de charges entre la communauté de communes et les communes membres lors des transferts de compétence et d'équipement. Il rappelle que cette commission est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune, et que par délibération du 14 septembre 2020, le Conseil Municipal avait désigné Mme Mercedes CARRENO en tant que membre titulaire et M. Patrick BAISET en tant que membre suppléant.

Il explique que la CLECT va être amenée à se réunir pour se prononcer sur le transfert de compétence eau assainissement. Il propose à cette occasion de modifier les représentants de la commune afin que Mme Céline DECHAVANNE qui a participé aux travaux préparatoires du transfert de compétence eau assainissement puisse y participer.

Le Conseil Municipal approuve cette modification et désigne comme représentant de la commune à la CLECT Mme Céline DECHAVANNE, membre titulaire, et Mme Mercedes CARRENO, membre suppléant.

VIII. BIBLIOTHEQUE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale qui est gérée par l'Association des Amis de la Bibliothèque par :

- L'expertise et les conseils techniques
- L'offre de formation
- L'ingénierie culturelle et sociale
- L'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...).

Il rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire et présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil départemental.

Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle de 0,75 €/habitant, soit 975 € à l'association des Amis de la Bibliothèque pour le renouvellement du fonds documentaire.

Le Conseil Municipal approuve cette convention telle que proposée et autorise le Maire à la signer.

IX. TRANSFERT DU BAIL COMMERCIAL DE L'ÉPICERIE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire du local de l'épicerie et qu'elle a signé un bail commercial avec Mme Fanny CANDORE.

Il informe le Conseil Municipal de la cession du fonds de commerce de l'épicerie à Mme Lucille GESTRAUD prévue fin décembre 2023 et précise qu'en raison de travaux de réaménagement, l'épicerie sera fermée jusqu'à fin janvier 2024.

Afin de favoriser la reprise de ce commerce de proximité, il propose au Conseil Municipal d'accorder à Mme GESTRAUD une remise de loyer jusqu'à la réouverture du magasin.

Le Conseil Municipal prend acte de la cession du fonds de commerce et approuve la remise de loyer à la nouvelle locataire jusqu'au 1^{er} février 2024.

X. BAIL AGRICOLE AVEC LE GAEC FERME DU VIEUX BOURG

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que les parcelles cadastrées A 1123, A 1115, A 1127, A 1133 et A 1131, d'une superficie totale de 3 4311 m² étaient exploitées par le GAEC Ferme Valorge qui est devenu aujourd'hui le GAEC « Ferme du Vieux Bourg ».

Aussi, il convient de signer un nouveau bail avec le GAEC de la Ferme du Vieux Bourg pour l'exploitation de ces parcelles qui appartiennent à la commune.

Le Conseil Municipal approuve la signature d'un bail agricole avec le GAEC de la Ferme du Vieux Bourg pour les parcelles A 1123, A 1115, A 1127, A 1133 et A 1131.

Le Maire,
René VALORGE